



PROCES VERBAL DU CONSEIL SYNDICAL **Du 19 mai 2022**

Date de la convocation : 12 mai 2022
Date d'affichage de la convocation : 12 mai 2022
Date d'affichage de la délibération : 23 mai 2022
Date du départ en Sous-préfecture : 23 mai 2022

Nombre de Membres
En exercice : 8
Présents : 8
Votants : 8
Ayant donné pouvoir : 0
Absents excusés : 2
Absents : 0

L'an deux mille vingt et deux, le dix-neuf mai à vingt heures trente, le Conseil Syndical s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Gilbert MAUGAN, Président.

Présents :

M. MAUGAN Gilbert, Président
M. DUCLOS Jean Noel
M. FAUVIN Patrick
M. PRUVOT Patrice
Mme FORESTIER Lucille
Mme POLLET Doriane
Mme BREYNE-GAILLARD Raymonde
Mme GATINAUD Delphine

Pouvoirs :

Absents excusés : Mme HOLLINGER Jacqueline et Mme VOISIN Elke

Secrétaire : Mme FORESTIER Lucille a été élue secrétaire de séance

Approbation du procès-verbal du Conseil Syndical du 7 avril 2022

Le Conseil syndical,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité des membres présents ou représentés,

APPROUVE le procès-verbal.



Délibération n° 2022-08

Décision modificative N°1/2022 – Budget du Syndicat

Monsieur le Président explique qu'en fin d'année une erreur sur le montant des restes à réaliser concernant les travaux d'extension et de rénovation de l'école Alain Fournier à été constaté ce qui ne permet pas de solder les factures concernant cette opération.

Il convient donc de prendre une décision modificative N°1/2022.

En section d'investissements dépenses :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
Article 21312 : Constructions bâtiments scolaires	2 500,00 €	
Article 2135 : Installations générales, agencements, aménagements de constructions	10 000,00 €	
Article 2158 : Autres installations, matériel et outillage techniques	5 000,00 €	
Article 2181 : Installations générales, agencements et aménagements divers	10 000,00 €	
TOTAL au CHAPITRE 21	27 500,00 €	
Article 2313 : Constructions		27 500,00 €
TOTAL au CHAPITRE 23		27 500,00 €

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

APPROUVE la décision modificative budgétaire N°1/2022.

Délibération n° 2022-09

Augmentation des tarifs de restauration scolaire

Suite à la conjoncture économique et l'exposé de Monsieur le Président lors du dernier conseil syndical concernant l'augmentation des prix d'achats des repas auprès de la société ARMOR CUISINE.

Ayant reçu une nouvelle augmentation de ces tarifs, il convient d'augmenter le prix de vente des repas.



Monsieur le Président présente l'étude sur l'augmentation des repas en 2022, propose d'augmenter le repas de 0.50€, le prix s'établit au 1^{er} septembre 2022 à 4.50€ par repas réservé plus 0.50€ par repas exceptionnel non réservé.

Le Conseil syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

APPROUVE l'augmentation des tarifs de restauration scolaire proposé à compter du 1^{er} septembre 2022.

POINTS DIVERS

- Point d'étapes sur les travaux
- Ligne de crédit
- Kermesse
- Questions diverses :

L'ordre du jour étant épuisé et plus aucune question soulevée, la séance est close à 21h30.

Le Président,
Gilbert MAUGAN





APPROBATION DU PROCES VERBAL :

M. DUCLOS Jean Noel	Mme FORESTIER Lucille
Mme HOLLINGER Jacqueline	Mme POLLET Doriane
M. FAUVIN Patrick	Mme VOISIN Elke
M. MAUGAN Gilbert	Mr PRUVOT Patrice
Mme DELAHAYE Célia	Mme CAILLER Emilie
Mme BREYNE- GAILLARD Raymonde	Mme DOS SANTOS Stéphanie
Mme DULOT Karine	Mme GATINAUD Delphine
Mme MAILHAC Marie	Mme FEUERSTEIN Christine